



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 TENUE AU COTTAGE CAFE
A 18 HEURES 30**

Le Président ouvre l'assemblée et excuse les personnes empêchées d'y participer, en particulier Christine Maitre, l'une des deux réviseurs aux comptes.

Les opérations statutaires commencent ensuite conformément à l'ordre du jour reçu par les membres de la société, qui n'ont pas de remarque à son sujet.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 septembre 2024

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal, chaque membre pouvant en disposer sur notre site. Le procès-verbal est approuvé par l'assemblée.

2. Rapport du Comité pour l'exercice écoulé

Durant l'année sous revue (2024), le Comité de votre Société s'est réuni à sept reprises.

La tâche principale du Comité est, comme toujours, de veiller à la santé financière de notre société. Nous avons reçu à obtenir quelques mécénats qui nous permettent de déployer nos activités mais la difficulté demeure, de pérenniser cette situation.

Grâce à Manuela, nous avons systématiquement veillé à la mise à jour régulière de notre site internet, où toutes nos manifestations sont régulièrement annoncées.

Nous avons pu, en 2024, mettre en place ou soutenir plusieurs manifestations, à savoir :

- Le 18 mars, le concert des Lauréats du concours Mahler édition 2022
- Le 23 mars et 18 mai : édition du concours Mahler 2024
- Le 16 avril : conférence de Jean-Yves Larroutourou sur Le Chant de la terre
- Le 18 juin : le concert de l'orchestre de chambre de Genève / Mathias Goerne dans les Kindertotenlieder
- Le 15 octobre : conférence d'Etienne Barilier sur le second Faust de Goethe en lien avec Schumann et Mahler
- Le 10 décembre : le concert OSR / HEM 6^{ème} symphonie de Gustav Mahler

L'année 2025 a malheureusement été moins chargée, compte tenu du fait que, notamment, l'OSR n'a prévu de jouer aucune symphonie de Mahler cette saison.

Il faut néanmoins relever le récital organisé en collaboration avec le Cercle Romand Richard Wagner le 12 avril.

3. Présentation des comptes

Catherine Roy présente les comptes à l'assemblée.

L'exercice sous revue se solde, comme chaque année, par une perte. Celle-ci résulte des soutiens que nous accordons à nos différentes manifestations et qui sont comptabilisées comme charges. Cette perte se monte au 31 décembre à CHF 9'300,69.

La fortune de notre société reste cependant positive, à hauteur de CHF 9'438,31.

La situation est donc saine, notre modeste budget annuel nous permettant de déployer les activités que nous souhaitons.

4. Rapport des vérificateurs aux comptes

Georges Schürch, en l'absence de Christine Maître, donne lecture de rapport. Il en ressort que les comptes correspondent à la réalité, que les écritures sont correctement passées et que les résultats sont conformes. Les vérificateurs saluent le travail extrêmement minutieux fourni par notre comptable Catherine Roy.

Celle-ci est applaudie par l'assemblée.

5. Vote sur les comptes

Le Président soumet les comptes à l'assemblée. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

6. Décharge au Comité

La décharge est votée à l'unanimité des membres présents.

7. Réélection des membres du Comité et du Président

En vertu des art. 11 et 12 des Statuts, les élections du Comité et du Président sont valables pour une année avec un mandat indéfiniment renouvelable.

Tous les membres du Comité sont partants pour un nouvel exercice. Il en va de même du Président. L'assemblée est donc invitée à voter globalement sur le renouvellement du Comité et du mandat de son Président, dans la composition suivante : Bruno Megevand Président, Catherine Roy Trésorière, Membres : Manuela Palluat, Romano Lucco, Bernard Demottaz, François Guye et Olivier Perrenoud.

Le Comité, le Président et la trésorière sont reconduits dans leurs fonctions par acclamations.

8. Réélection des vérificateurs aux comptes

Réélection des vérificateurs aux comptes : en vertu de l'art. 15 des Statuts, les vérificateurs aux comptes sont au nombre de deux et élus pour une année avec un mandat immédiatement et indéfiniment renouvelable. Le Président soumet à l'assemblée la reconduction du mandat de Christine Maitre et Georges Schürch, pour une nouvelle année.

L'assemblée élit les deux précités par acclamations.

9. Fixation des cotisations

Le Président rappelle que le Comité doit soumettre à l'assemblée générale, annuellement, le montant des cotisations.

Le Comité propose de maintenir les cotisations à leur niveau actuel, à savoir, CHF 50.- pour les étudiants et les personnes en âge AVS, CHF 100.- par année pour les membres individuels, CHF 150.- pour les couples et CHF 300.- pour les entreprises.

L'assemblée décide de maintenir le montant des cotisations telles qu'exprimer ci-dessus.

10. Rappel des manifestations futures

- Concert du 13 novembre à la salle Trocmé : Lieder de Gustav et Alma Mahler et Lilly Boulanger (Hélène Walter et Johan Treichel)
- Conférence de Philippe Albera le lundi 15 décembre au Théâtre Les Salons avec pour objet : « Mahler et la modernité ».
- Lundi 9 mars 2026 au Théâtre Les Salons : récital des lauréats du Concours édition 2022 qui avait été annulé *in extremis* en 2024
- Une conférence sera organisée au cours de l'année 2026

11. Divers

- Philippe DINKEL, ancien directeur général de HEM signale à l'assemblée deux manifestations qui touchent, de près ou de loin, Gustav Mahler. Il est convenu que nous adresserons un mail à tous nos membres pour leur signaler ces deux événements.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h05 et suivie d'une agréable cocktail dinatoire.

Pour la SOCIETE GUSTAV MAHLER DE GENEVE

Bruno MEGEVAND, Président

00385823/18/cd